



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 2913

Texte de la question

M. Georges Sarre demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle est l'attitude de la France face aux violences qui ont suivi le débarquement des troupes comoriennes dans l'île d'Anjouan et lors desquelles 30 soldats rattachistes, partisans de la réunion de l'île à la France, ont été tués par les soldats comoriens dans la capitale de l'île, Mutsamudu ! Il s'étonne en particulier de ce que ces événements graves n'aient reçu qu'un écho très limité sur les chaînes publiques de radio et de télévision (aucune mention des faits lors du journal de 20 heures du 4 septembre sur France 2 et 22 secondes au journal de 13 heures du 5 septembre, même traitement sur France 3), alors que la France est directement concernée par ce conflit, et souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement français face à la demande clairement exprimée par une forte majorité de la population anjouanaise du rattachement de leur île à la France.

Texte de la réponse

La France suit avec une extrême attention l'évolution de la situation politique, économique et sociale de la République fédérale islamique des Comores. Nous sommes convaincus que la solution aux problèmes difficiles que connaît actuellement ce pays ne peut être trouvée que dans le dialogue et la négociation entre toutes les parties comoriennes, aussi bien l'opposition que les indépendantistes anjouanais et mohéliens. Pour ces raisons, nous soutenons pleinement et activement, depuis le début, les efforts engagés par l'Organisation de l'unité africaine pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores. De la même façon, nous avons appelé les parties à faire prévaloir la sagesse et la modération et à s'abstenir de tout recours à la force pour résoudre leurs différends. Ce message n'a pas eu tout l'écho espéré au mois de septembre. Depuis, des évolutions positives sont intervenues avec la convocation, en décembre 1997, de la conférence intercomorienne d'Addis-Abeba et la réunion, les 27 et 28 janvier à Mohéli, de la commission de suivi de la mise en oeuvre de l'accord intervenu au cours de cette conférence. Nous considérons que les résultats de ces deux réunions - auxquelles la France a assisté en qualité d'observateur - constituent un progrès important dans la voie de l'apaisement : les derniers militaires emprisonnés à Anjouan - à la suite de l'échec de la tentative de débarquement de septembre - ont été libérés et le trafic aérien et maritime entre les îles devrait être normalisé rapidement. Bien entendu, beaucoup reste à faire pour parvenir à une solution définitive mais nous continuons à penser qu'elle ne pourra être trouvée que de façon consensuelle, dans le respect des principes d'unité et d'intégrité territoriale de la RFIC et sous l'égide de l'OUA. Nous appelons à présent de nos vœux l'organisation rapide de la conférence inter-îles - prévue dans l'accord d'Addis-Abeba - qui devrait déboucher sur des réformes politiques et institutionnelles durables, seules à même de mettre un terme à une crise dont la persistance hypothèque le développement des Comores.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2913

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2912

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1170